Contrat de ruralité, de relance et de transition écologique
de l'EPCI Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon
(CCVUSP)

Table des matières

Préambule – synthèse 4

PARTIE I : Etat des lieux du territoire 5

Article 1 - portrait synthétique du territoire 5

1. Portrait démographique : 5
2. Portrait géographique : 6
3. Portrait économique : 6

Article 2 - état des lieux écologique actuel et diagnostic du territoire 7

Article 3 - démarches et contrats existants sur le territoire et articulation avec le présent contrat 8

1. Programmes et contrats axés sur le développement durable dans lesquels la CCVUSP est déjà engagée 9
2. Articulation avec le Contrat de transition écologique (CTE) : 9
3. Autres démarches contractuelles structurantes associant l'Etat ayant vocation à être prolongées en lien avec le présent contrat : 10
4. Autres contrats avec les collectivités régionales, départementales et l'Europe, ayant vocation à être croisés avec le présent contrat : 11
5. Contrats en cours ou en fin de réflexion : 12

PARTIE II : Stratégie conjointe de relance, de ruralité et de transition écologique 13

Article 4 - orientations stratégiques du territoire 13

Article 5 - programme d'actions 16

1. La stratégie de relance de l'activité 16
2. Les projets du territoire inscrits au contrat : 17

PARTIE III : Engagements, gouvernance et dispositions finales 22

Article 6 - engagement des parties 22

Article 7 – gouvernance 23

1. Le comité de pilotage : 23
2. Le comité technique : 23

Article 8 - suivi et évaluation du CRRTE 24

Article 9 - entrée en vigueur et durée du CRRTE 24

Article 10 - évolution et mise à jour du CRRTE 24

Article 11 - résiliation du CRRTE 24

Signatures 25

Établi entre

- **L'État** ;
  Représenté par Madame la Préfète des Alpes-de-Haute-Provence, représentant également l'ANCT, l'ANAH, l'ANRU, l'ANS et la DRAC ;
  Ci-après désigné par « L'État ».

ET

- **La Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon** ;
  Représentée par sa présidente, Madame Sophie VAGINAY-RICOURT, autorisée à l'effet des présentes suivant la délibération en date du 05/07/2021 ;
  Ci-après désigné par « la CCVUSP ».

d'une part,

ET

- **La Chambre de Commerce et d'Industrie** ;
  Ci-après désignée par « la CCI ».
- **La Chambre d'Agriculture** ;
  Ci-après désignée par « la CA ».
- **La Chambre des Métiers et de l'Artisanat** ;
  Ci-après désignée par « la CMAR ».
- **L'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie** ;
  Ci-après désignée par « l'ADEME ».
- **Le Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement** ;
  Ci-après désigné par « le Cerema ».
- **La Banque des Territoires ;**
  Ci-après désignée par « la Banque des Territoires ».
- **L'agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse** ;
  Ci-après désignée par « l'agence de l'eau ».
- **L'agence nationale de l'habitat** ;
  Ci-après désignée par « l'ANAH ».

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule – synthèse

Le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire. La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles se traduisent de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de Contrats territoriaux de Ruralité, de Relance et de Transition écologique (CRRTE).

Ces contrats se situent notamment dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, et plus spécifiquement pour la région PACA, dans le prolongement de la signature du Contrat d'avenir 2021-2027 de la Région Sud entre le Premier Ministre, Jean Castex, et le Président du Conseil régional, Renaud Muselier, le 6 janvier 2021. Le Gouvernement poursuit ainsi, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

La vallée de l'Ubaye est un territoire montagnard rural et touristique authentique, doté d'une singularité et d'une unité propres, qui doit l'essentiel de sa richesse et ses emplois à son patrimoine naturel exceptionnel.

Cependant, en tant que territoire montagnard, la vallée de l'Ubaye est particulièrement fragile, et sensible aux futurs dérèglements : climatique, du cycle de l'eau, du cycle du carbone, de la biodiversité, etc. C'est donc toute son économie qui pourrait être impactée. Par conséquent, la prise de conscience de la nécessité de revoir et adapter ses activités en fonction de leurs impacts sur l'environnement local et global date de plusieurs années dans la vallée et la Communauté de communes est déjà engagée dans de nombreuses démarches en ce sens qui sont rappelées au titre du présent contrat.

Depuis mars 2020, la crise sanitaire due à la pandémie mondiale de la Covid-19 est venue souligner ces enjeux. Cette crise a très fortement impacté les différents acteurs locaux et a endigué l'activité économique de la vallée, appelant à une relance nécessaire dans l'objectif d'un développement plus résilient.

Il est donc naturel que l'Etat, la Communauté de commune de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon et leurs partenaires s'engagent conjointement dans une CRRTE autour de leur ambition commune d'un développement équilibré du territoire. Le Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Ecologique (CRRTE) apparait en effet comme une solution adaptée, qui sur la base d'un diagnostic de territoire partagé, en instituant une stratégie globale de développement du territoire. Il vient soutenir les projets du territoire, dans l'objectif de relancer l'économie locale à court-terme, en développant des projets structurants et adéquats à une vision de long terme de la vallée, dans une trajectoire résiliente, responsable et solidaire.

Le présent contrat s'appuie à ce titre sur la démarche initiale commune engagée à l'initiative de la collectivité, avec l'Etat, dans le cadre du Contrat de transition écologique (CTE), qui en constitue une action à part entière au côté d'autres engagements phares tels que le contrat Petite ville de demain de Barcelonnette, l'engagement vers un nouvel Espace valléen ou des projets tels que la réhabilitation du Fort de Tournoux, le développement des mobilités douces , la poursuite de la politique volontariste de gestion des déchets ou encore la requalification des offices de tourisme avec la constitution d'un pôle d'accueil en lien avec le Parc National de Mercantour et le développement des activités de pleine nature (APN) sur l'ensemble de la vallée.

PARTIE I : Etat des lieux du territoire

Cette présentation du territoire se base sur les documents suivants :

- Portrait de territoire de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon (2017) de l'Agence de Développement 04 ;
- Contrat de ruralité (2017-2020) à l'échelle du pays S.U.D. ;
- Portrait du territoire de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon (2018) de l'Observatoire de l'intercommunalité PACA ;
- Le Diagnostic agricole et foncier intercommunal prospectif de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon ;
- L'enquête INSEE de 2017 ;
- Dossier économique réalisé par Ubaye Tourisme ;
- Des études internes à la communauté de communes.

Elle a été conçue dans le cadre du CTE et a servi de base au diagnostic ayant permis l'élaboration des axes stratégiques du présent contrat.

Article 1 - portrait synthétique du territoire

La vallée de l'Ubaye est un territoire de 1013 km² regroupant 13 communes, gravitant autour d'une ville-bourg : Barcelonnette. Cette dernière est structurée en 3 pôles : une « porte d'entrée » par le lac de Serre-Ponçon, une « zone cœur » qui regroupe et concentre l'essentiel des ressources économiques et démographiques et une zone de « haute vallée », proche de la frontière italienne.

1. Portrait démographique :

Le contexte de ruralité de cette vallée est avéré : sa population est stable autour de 8.000 habitants, Barcelonnette en regroupant plus du tiers (≈2.600). On dénombre également 8 communes de moins de 400 habitants pour une densité de population moyenne sur le territoire d'environ 8 habitants/km².

Néanmoins le territoire est par ailleurs très fortement marqué par la saisonnalité de sa population, liée à l'importance de son tourisme et des résidences secondaires, la population totale pouvant atteindre plus de 60.000 personnes (population locale, séjournants et excursionnistes).

2. Portrait géographique :

A la croisée entre les Hautes Alpes et la Provence, la vallée de l'Ubaye est un mélange de ces deux influences : un territoire montagnard bénéficiant du climat méditerranéen.

Situé au nord-est du département, il s'étend d'Est en Ouest sur quelques 80 kilomètres. Il épouse les contours de la vallée de l'Ubaye, entourée de cols de haute altitude, depuis la frontière italienne, jusqu'au lac de Serre-Ponçon.

Avec 300 jours de soleil par an, la vallée foisonne d'atouts naturels : 63 sommets y culminent à plus de 3.000m, 16 lacs y sont présents, il est bordé à l'ouest par le lac de Serre-Ponçon – un des plus grands lacs artificiels de France – et au sud-est par le Parc National du Mercantour.

Ainsi, la vallée de l'Ubaye bénéficie d'une situation géographique exceptionnelle qui lui confère une identité indéniable. Son isolement et sa géographie contrainte en définissent à la fois les contours naturels et les traits spécifiques.

3. Portrait économique :

Avec 89% des salariés et 79% des établissements et de nombreuses créations d'emplois dans la restauration, l'hébergement et les activités touristiques, la domination du secteur tertiaire, et notamment du tourisme, dans l'économie de la vallée est évidente.

Le territoire de la CCVUSP compte 7 espaces d'activités principaux autour desquels gravitent de nombreuses entreprises, boutiques d'artisanat et commerces, avec notamment 60 établissements avec un effectif supérieur ou égal à 10 salariés. L'entreprenariat et le potentiel économique locaux sont marqués par de nombreuses ouvertures d'établissements marchands (plus d'une centaine par an) et par la problématique et l'enjeu de transmission des entreprises existantes : en 2019, 25% des chefs d'entreprises du territoire songeaient à transmettre leur entreprise, dans la majorité des cas pour prendre leur retraite.

De part sa nature très touristique, la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon compte de nombreuses boutiques et de nombreux artisans, qui vendent des produits en lien avec l'environnement local (ex : magasins de produits de pays).

Le secteur agricole a également un poids plus important dans la vallée que la moyenne régionale, avec 7% des entreprises, mais uniquement 1% des emplois.

Le tourisme est la première ressource économique de la vallée (85% des emplois du territoire et 91% de la richesse sont liés à l'activité touristique), aussi bien en hiver qu'en été.

La variété de son territoire et de ses paysages fait de cette vallée un endroit idéal pour un tourisme de plein air :

- L'hiver, le territoire peut compter sur 3 stations de ski alpin (Pra-Loup, Le Sauze et Sainte-Anne) et 2 stations de ski nordique (Val d'Oronaye et Haute-Ubaye) qui attirent une clientèle principalement familiale. Les nombreux sommets et massifs environnants permettent également de randonner en raquettes ou en ski de randonnée dans des paysages sauvages.
- L'été, la clientèle essentiellement familiale vient bénéficier des nombreuses possibilités d'itinérance, aussi bien à pied, qu'en vélo, moto, etc. Les randonneurs peuvent profiter de plus de 800 km de sentiers et admirer des panoramas d'exception aux sommets du Chapeau de Gendarme, du Pain de Sucre ou de la grande Séolane. Avec ses 63 sommets à plus de 3.000 m, les possibilités de randonnées, d'escalade et d'alpinisme constituent une ressource majeure. Les cyclistes peuvent

sillonner les routes de cols mythiques empruntées par le Tour de France ou le Giro d'Italia (cols de la Bonnette, de Vars, d'Allos, de la Cayolle, etc.).

L'Ubaye, une des dernières rivières à débit naturel d'Europe, fait également référence pour les adeptes des sports en eaux vives.

Le parc national du Mercantour dont la vallée constitue la porte d'entrée nord et dont 4 communes sont adhérentes est un marqueur très important. On peut également évoquer les différents sites Natura 2000 sur lesquels la CCVUSP s'attache à protéger la biodiversité et à valoriser le territoire dans une optique de développement durable.

La vallée de l'Ubaye est également labellisée Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE) : le ciel Ubayen est un des quatorze plus beaux ciels étoilés du monde.

A cette richesse et cette diversité naturelles, s'ajoutent une histoire et une gastronomie qui sont propres à la vallée et qui favorisent un tourisme plus culturel. En effet, des spécialités culinaires sont développées sur le territoire, comme le fromage, la charcuterie, le génépi, etc. qui génèrent une activité productrice d'emploi.

De même, la vallée présente une histoire riche et unique, matérialisée par un patrimoine varié : des villas mexicaines témoignent des migrations ubayennes vers les Amériques (Mexique, Louisiane) et apportent une véritable spécificité architecturale à la vallée ; les fortifications militaires (notamment le fort de Tournoux) témoignent du passé militaire des deux derniers siècles. De nombreuses églises, chapelles et mausolées sont également présents sur le territoire, et constituent un patrimoine historique et religieux exceptionnel.

Enfin, plusieurs manifestations culturelles et festivals sont organisés au cours de l'année, dont le festival des Enfants du Jazz au mois de juillet, qui attire des artistes de renommée internationale et des spectateurs en nombre.

Article 2 - état des lieux écologique actuel et diagnostic du territoire

Un état des lieux économique et écologique complet du territoire a été dressé par la CCVUSP, diagnostiquant pour les rubriques suivantes : *transport et mobilité* ; *énergie/climat et qualité de l'air* ; *agriculture, alimentation et circuits courts* ; *tourisme et économie* ; *habitat et logements* ; *eau et risques naturels* ; *déchets et économie circulaire* les atouts, forces, opportunités et menaces du territoire. Il est annexé au présent contrat (annexe 1).

Le tableau ci-dessous résume les principaux enjeux du territoire issus de cette analyse, qui président aux orientations stratégiques développée en deuxième partie du contrat :

Transport et mobilité	Repenser le schéma de mobilité de la vallée Diminuer le trafic routier Favoriser la mobilité douce, le covoiturage et les transports en commun Promouvoir la mobilité électrique Limiter les nuisances liées au trafic motorisé (pollution, bruit, embouteillages, sécurité)
Energie/climat et qualité de l'air	Développer la filière bois-énergie Entrer dans une logique de sobriété énergétique, d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables (Négawatt) Travailler sur la maîtrise de la demande énergétique et la rénovation énergétique du patrimoine bâti (résidentiel et tertiaire) Repenser le schéma de mobilité de la vallée Surveiller et contrôler la qualité de l'air

Agriculture, alimentation et circuits courts	Favoriser et structurer l'approvisionnement local Favoriser l'agriculture biologique Diversifier les cultures locales Aider à la commercialisation des produits Développer une approche touristique de la forêt Augmenter la mobilisation et la valorisation des bois locaux Prendre en compte les usages et la biodiversité de la forêt Soutenir et développer la filière bois
Tourisme et économie	Conserver, maintenir et préserver les installations de tourisme existantes Diversifier les activités touristiques pour les quatre saisons Sortir du « tout ski » et promouvoir les activités hivernales diversifiées Faciliter la desserte Amener les hébergeurs à se professionnaliser pour optimiser leur taux d'occupation Promouvoir l'insertion/la réinsertion professionnelle
Habitat et logements	Promouvoir la rénovation énergétique et esthétique des bâtiments (hébergements individuels, collectifs, marchands) Faciliter l'accès au logement Inciter les propriétaires à louer leur logement à l'année, aux saisonniers ou aux vacanciers Entretien et rénovation du patrimoine bâti de la vallée
Eau et risques naturels	Développer les outils de sensibilisation, surveillance et de prévention des aléas naturels et de protection contre les crues Garantir une qualité d'assainissement des eaux usées Protéger et garantir la qualité des captages d'eau potable Maintenir et améliorer la qualité des réseaux
Déchets et économie circulaire	Limiter les déchets à la source en sensibilisant les différents acteurs Valoriser localement le plus de déchets possible Créer des filières de valorisations Consolider et développer l'économie circulaire

Article 3 - démarches et contrats existants sur le territoire et articulation avec le présent contrat

Le périmètre retenu pour la définition du CRRTE est le périmètre de la CCVUSP, sur lequel ou au sein duquel sont déjà portés plusieurs contractualisations et programmes, notamment avec l'Etat et ses agences, mais aussi avec d'autres entités, comme la Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Alpes de Haute-Provence et l'Europe.

Historiquement, la CCVUSP était associée à la Communauté de Communes de Serre-Ponçon dans une entité qui s'appelait le pays S.U.D. (Serre-Ponçon, Ubaye, Durance), entité en cours de dissolution. Le territoire est donc engagé dans différents programmes et différentes contractualisations, initialement portés par le pays S.U.D. et à reprendre par la CCVUSP ou portés en direct par la collectivité.

Compte tenu de ces contractualisations et programmes existants, la volonté de la CCVUSP est de faire de son CRRTE le contrat cadre définissant la stratégie et le projet du territoire pour les prochaines années, sur les sujets de développement économique, touristique, de transition écologique et d'accompagnement social et

solidaire. Pour cela, son objectif est de s'inspirer, de relier et d'englober les stratégies de tous les contrats et programmes existants à l'échelle de la communauté de communes.

1. Programmes et contrats axés sur le développement durable dans lesquels la CCVUSP est déjà engagée

- La CCVUSP a adhéré à la démarche SCoT Grenelle du Pays S.U.D. La CCVUSP souhaite mettre en place son propre SCoT à l'échelle de l'intercommunalité, en intégrant des thématiques du Grenelle de l'Environnement dans ces documents de planification. Dans ce cadre, une attention toute particulière sera portée à l'économie circulaire et à la préservation et la valorisation des espaces agricoles et naturels du territoire (trames vertes et bleues) ;
- La CCVUSP a adhéré à la démarche Territoire à Energie POSitive (TEPOS), démarche structurante de transition énergétique ;
- Le pays S.U.D. s'est doté d'une charte qui fait figure de manuel territorial et donne les orientations stratégiques du territoire sur trois enjeux transversaux : la construction d'un territoire accueillant, la construction d'un territoire vivant et la construction d'un territoire à énergie positive. Cette charte a été actualisée en 2014 afin de donner les orientations pour la période 2015 – 2030 ;
- Le territoire de la CCVUSP est labellisé « Territoire durable, une COP d'avance » et a été récompensé en tant que "collectivité la plus engagée de l'année". Ce label valorise les collectivités qui mènent des actions concrètes en matière d'aménagement durable, d'écomobilité, de préservation du patrimoine naturel, d'économie responsable et de performance énergétique ;
- Depuis 2014, la CCVUSP est impliquée dans un projet de territoire avec l'initiative « Le Jour de la Nuit ». Des partenaires locaux travaillent conjointement afin de créer une dynamique autour de la valorisation du ciel nocturne du territoire. En 2019, la vallée de l'Ubaye a obtenu le label RICE (Réserve International de Ciel Etoilé) récompensant la qualité du ciel nocturne du territoire ;
- La CCVUSP a co-accompagné le développement d'une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) sur son territoire avec EMU (Energies Modernes Ubaye). Cette société a la particularité d'avoir un capital détenu par les citoyens avec une règle d'or « une personne = une voix » afin de faire émerger des projets de production locale d'énergies renouvelables.
- La CCVUSP est également engagée dans le projet Habit.A, dont le but est d'intégrer la recherche de résilience dans les documents d'urbanisme, en intégrant un cadre d'évaluation de construction et de rénovation durables (label Bâtiment Durable Méditerranéen par exemple) ;
- En 2015, le pays S.U.D. a été lauréat de la démarche Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), ce qui a permis de mener bon nombre d'actions dans les communes de la CCVUSP en matière de transition énergétique ;

2. Articulation avec le Contrat de transition écologique (CTE) :

Dans de domaine de la transition écologique, en particulier, le territoire de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon s'est également engagé dans la contractualisation d'un CTE.

Cette contractualisation a fait suite à la volonté du territoire de s'engager dès 2019 dans une stratégie territoriale pouvant se résumer par « *La transition écologique au service d'une vallée, de ses activités et de ses ressources* ». L'ambition de ce contrat est de faire émerger ou d'accélérer les initiatives en lien avec la transition écologique des différents partenaires du territoire (publics, privés, institutionnels) en expérimentant des idées nouvelles.

Un des objectifs a donc été de mobiliser tous les acteurs du territoire et de créer une synergie entre eux, de façon à ce que les actions qui seront inscrites dans le cadre de ce contrat incarnent les besoins des acteurs locaux et reflètent leur identité et leur caractère. Dans ce sens, une mobilisation citoyenne a été engagée en octobre 2020 avec la tenue d'ateliers participatifs animés par le *Cerema* « pour coconstruire ensemble notre transition écologique ».

Au sein du CTE, la finalité de la CCVUSP a été de trouver des axes de travail transverses, dans une optique de développement de projets structurants et durables pour la vallée. En tant que territoire fortement dépendant d'un patrimoine naturel mis en danger par l'activité humaine et le dérèglement climatique, la vallée de l'Ubaye souhaite donc se positionner comme territoire « modèle » sur la résilience et la soutenabilité de ses projets Cette démarche et les premières fiches actions de ce programme ont été validées et le contrat a pu être signé en juin 2021.

Le contenu du CTE et l'ensemble de ses annexes sont pris en compte dans le présent CRRTE et sa gouvernance est intégrée au sein du CRRTE. L'ensemble des engagements du contrat est repris dans le CRRTE conformément aux droits et obligations de chaque établissement public ou opérateur engagés dans le CTE et financeurs d'une action CTE.

Le remplacement du CTE par le CRRTE prend effet à la signature du CRRTE par les parties prenantes au contrat.

3. Autres démarches contractuelles structurantes associant l'Etat ayant vocation à être prolongées en lien avec le présent contrat :

- Le Contrat de ruralité 2014-2020 : ce précédent contrat a notamment permis de porter les équipements structurants suivants, cofinancés notamment par l'Etat et qui pourront être développés ou prolongés dans le cadre du CRRTE :
    - Un projet de maison de santé pluridisciplinaire (MSP) labellisée Bâtiment Durable Méditerranéen (BDM) ;
    - Un vaste programme de mise en place de Points d'Apports Volontaires (PAV) pour les ordures ménagères accompagnant une démarche de réforme profonde de la manière de gérer les déchets.

- Le portage d'un espace France Service labellisé en 2020, dont le déménagement sera inscrit au CRRTE ;

- Le CPER-Contrat d'avenir 2021-2027 en cours d'élaboration et sur lequel 3 projets ont été présentés :
    - Programme de requalification du site fortifie emblématique de Tournoux ;
    - Création d'un pôle touristique Ubaye-Mercantour a Barcelonnette et structuration de ses antennes ;
    - Déploiement mobilité douce des cols de l'Ubaye au lac de Serre-Ponçon - Destination Vélo.

- La commune de Barcelonnette, ville-bourg de la vallée, s'est également engagée en 2021 dans le programme « Petites Villes de Demain », qui permettra d'accélérer sa transformation pour répondre aux enjeux actuels et futurs en termes d'habitat, de transitions et d'écrins de séjour, dont la convention d'initialisation a été signée courant juin 2021.

- Le déploiement d'un Etablissement de service est également en cours de finalisation avec l'Education nationale.

- Adossé au CPIER du Massif Alpin, un contrat Espace Valléen (Région SUD, Commissariat du Massif des Alpes et FEDER) existait sur le territoire du Pays S.U.D. sur la période 2014-2020 : il a permis de

diversifier les activités touristiques. Un nouvel Espace Valléen recentré à l'échelle du territoire intercommunal est en cours de construction, il s'axera sur la diversification touristique face au changement climatique et sur les équipements 4 saisons. La candidature du territoire a été déposée le 15 juin 2021. Les financements apportés au titre de ce futur contrat par l'Etat ont vocation à être intégrés au sein de de CRRTE.

- La CCVUSP en tant que collectivité de montagne et porteuse de stations de ski a également vocation à rejoindre le plan « Avenir Montagnes » annoncé par le gouvernement. Les financements et concours en ingénierie apportés par l'Etat et les partenaires de ce plan pourront être mobilisés pour les projets inscrits au CRRTE.

4. Autres contrats avec les collectivités régionales, départementales et l'Europe, ayant vocation à être croisés avec le présent contrat :

- Le Contrat Régional d'Equilibre Territorial avec la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur : cette 2ème génération a notamment permis de financer le plan déchets et de participer à la rénovation énergétique de l'ancienne caserne de pompiers de Barcelonnette ;

- Le Contrat « Stations de demain » 2014-2020 de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui a permis, sur les trois stations de ski alpin du territoire et sur les communes stations, de procéder à des investissements. Récemment la communauté de communes a répondu à un appel à projet pour l'année de transition 2021 intitulé Stations de demain, les projets proposés doivent répondre aux enjeux environnementaux autour du réchauffement climatique et tiennent compte de cet enjeu vis-à-vis des stations de sports d'hiver. Un contrat à venir à partir de 2022 prendra en compte les résultats d'une vaste étude de repositionnement des stations mené par la Région sur les enjeux, touristiques, juridiques, relatifs au changement climatique et aux évolutions des attentes de la clientèle.

- L'Appel à Manifestation d'Intérêt « Friches » de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur. La CCVUSP a répondu à cet AMI afin de structurer sa stratégie de reconversion des friches au niveau intercommunal, dont les projets sont inscrits au titre du présent Contrat :
    - L'ancienne usine de Teknoparké, propriété de la CCVUSP, à Jausiers vers un espace de recyclerie complet et une zone d'activité autour de la filière bois et des artisans ;
    - L'ancienne colonie du « Bien-être », propriété de la commune de la Condamine-Châtelard vers une pépinière intercommunale à circuit court, des jardins partagés ainsi qu'un réseau chaleur ;
    - L'ancien quartier militaire du 11ème Bataillon des Chasseurs Alpins, propriété de la commune de Barcelonnette, en habitat à énergie positive, production d'énergie solaire et création d'un centre de services et d'entreprises ;
    - L'ancien quartier militaire Breissand à Jausiers, propriété de la CCVUSP, sur lequel est porté un projet de pôle de maraîchage pilote adapté au climat de montagne pour la restauration collective locale et la reconversion du bâtiment en conserverie et hébergements avec un espace de lien social avec le centre-ville. Ce projet serait porté par la mairie de Jausiers avec la collaboration de la communauté de communes.

- Le Contrat de relance Européen REACT-EU, proposant plusieurs axes de travail dont la mobilité, pour lequel la collectivité suit les appels à projets dans le cadre de son plan de mobilité douce ;

- Le Département propose un Contrat de Solidarité Territoriale sur ces compétences où l'enveloppe est généralement divisée en 2 axes : Eau et assainissement d'un côté et Aménagement du territoire de l'autre. Ce contrat pour la période 2021-2023 est en cours de signature.

- Le programme LEADER porté par le Pays S.U.D. (jusqu'à présent) est en cours : il soutient les projets de porteurs privés et publics en lien avec les filières économiques. La collectivité a travaillé via ce programme sur les axes suivants : développement économique, charte forestière, mobilité douce, itinérances autour de la transhumance et lutte contre l'illettrisme dans le cadre des Maisons France Services.

- La CCVUSP est également associée au PITER (Programme Intégré Transfrontalier) Terres Mon Viso jusqu'en 2022 qui vise à structurer le territoire transfrontalier situé autour du Mont-Viso. Il porte sur la mise en place d'une gestion transfrontalière durable des ressources du territoire transfrontalier en le dotant de moyens pérennes de coopération et de gouvernance.

- Une charte forestière, financée par l'Europe, la Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Alpes de Haute-Provence et le programme LEADER, est également en cours d'élaboration et se base sur quatre axes : développer une approche touristique de la forêt, accroître la mobilisation et la valorisation des bois locaux, prendre en compte les usages et la biodiversité de la forêt et soutenir les entreprises de la filière bois.

5. Contrats en cours ou en fin de réflexion :

- Un contrat d'objectif pour la thématique « déchets » avec la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- Un contrat avec l'Agence de l'Eau sur la thématique « rivières ».

PARTIE II : Stratégie conjointe de relance, de ruralité et de transition écologique

Article 4 - orientations stratégiques du territoire

Le CRRTE de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon a pour vocation d'être le contrat cadre définissant la stratégie et le projet du territoire pour les prochaines années, défini en incluant et concertant un maximum d'acteurs du territoire (communes, socio-professionnels, associations, citoyens).

Dans cet objectif, des ateliers thématiques citoyens ont été organisés en octobre 2020, animé par le *Cerema*, pour aborder les thématiques suivantes : autonomie du territoire, environnement et immobilier.

De même, des rencontres avec chacune des communes de la CCVUSP et des acteurs notables du territoire (Ubaye Tourisme, Parc National du Mercantour, SMADESEP, Conservatoire du littoral) ont été organisées et réalisées en avril et en mai 2021, de façon à sonder ces entités sur leurs projets de développement et leur vision stratégique à court, moyen et long termes du territoire.

La stratégie de territoire définie par la communauté des communes a été initialement conçue dans le cadre de l'élaboration du CTE. Elle s'est nourrie de la démarche participative et du diagnostic de territoire exposés ci-dessus.

Cette stratégie est élargie dans le cadre du présent CRRTE à l'ensemble des orientations suivantes. Elle est en pleine cohérence avec le plan France Relance voulu par le gouvernement, axé sur la transition écologique, le renforcement de la compétitivité et la cohésion sociale et territoriale.

L'ensemble des projets structurants du territoire proposés au sein du CRRTE devront s'inscrire dans une ou plusieurs de ces orientations, que les signataires du présent contrat s'engagent à soutenir.

Cette stratégie se décline en trois orientations stratégiques, présentées ci-dessous :

ORIENTATION 1 : FAIRE DE L'ENVIRONNEMENT LE MOTEUR DE LA TRANSITION ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Transition touristique

- Amener les installations de tourisme existantes dans un mode de fonctionnement et de gestion plus sobre et durable.
- Diversifier les activités touristiques, et notamment :
  - Travailler sur un schéma directeur des activités de pleine nature « 4 saisons » ;
  - Promouvoir, encourager et soutenir un tourisme « 4 saisons » (VTT ; trail ; randonnée ; escalade ; via-ferrata ; sports d'eau ; ski nordique ; etc.) en évitant les conflits usage ;
  - Mettre en avant un tourisme plus « vert » : plus proche et respectueux de la nature et de la forêt (parcours « Nature », observation et connaissance de la faune et flore locales, restauration et préservation des milieux naturels, et notamment des milieux aquatiques) ;
  - Maintenir et valoriser le patrimoine culturel de la vallée (ouvrages militaires, dont le fort de Tournoux ; églises ; fontaines ; écrins de séjour ; etc.) ;
  - Développer de nouvelles filières raisonnées (bien-être,
  - Forêts
  - Tourisme scientifique (observatoires, biodiversité).
- Lancer une dynamique de rénovation du parc immobilier de tourisme (loueurs, syndicats de copropriété, etc.).

Transition économique

- Augmenter l'attractivité du territoire pour les entreprises, et notamment :
  - Améliorer la communication autour de la vallée de l'Ubaye et des avantages de s'installer en ZRR (Zone Rurale à Revitaliser) ;

- Développer de nouveaux espaces/pôles d'installation d'entreprises ;
- Mettre en place un guichet unique pour l'entreprenariat et l'artisanat à la communauté des communes (porte d'entrée pour les jeunes entrepreneurs) ;
- Mettre en place un portail commercial numérique.

- Développer de nouvelles filières locales, et notamment :
  - Développer la filière bois (ex : sylviculture) ;
  - Valoriser les terrains en friche (industrielles, militaires, touristiques).

- Compléter le schéma de mobilité douce de la vallée par un schéma de mobilité sobre pour véhicules motorisés, et notamment :
  - Favoriser et encourager la mobilité douce, la mobilité à la demande, le covoiturage et les transports en commun alternatifs/innovants ;
  - Promouvoir la mobilité électrique, notamment via l'installation de bornes de recharge.

ORIENTATION 2 : RENFORCER L'AUTONOMIE DU TERRITOIRE

Consommation et production d'énergie

- Entrer dans une logique de sobriété et d'efficacité énergétiques dans les secteurs public, privé et entrepreneurial, et notamment :
  - Encourager les entreprises/professionnels à travailler le verdissement de leurs activités ;
  - Encourager tous les acteurs de la vallée à travailler sur la maîtrise de l'énergie (suivi des consommations, capteurs, logiciels de gestion, domotique, etc.)

- Promouvoir la rénovation énergétique des bâtiments et développer la filière écoconstruction, et notamment :
  - Faciliter les démarches pour les particuliers et les petites entreprises (dispositif du SARE) ;
  - Encourager et travailler sur la qualification RGE des artisans de la vallée ;
  - Promouvoir et encourager l'emploi de matériaux biosourcés et de récupération ;
  - Développer les écoquartiers et y imposer un niveau de performance énergétique minimal pour les constructions neuves.

- Développer les énergies renouvelables, et notamment :
  - Réaliser un schéma directeur de faisabilité et d'implantation des énergies renouvelables sur le territoire ;
  - Développer et encourager le développement d'une filière photovoltaïque raisonnée, notamment sur le bâti (viabilité et intérêt des projets, étude de grappes photovoltaïques, projets mixtes [ex : PV/IRVE], projets individuels)
  - Développer la filière bois-énergie et les réseaux de chaleur ;
  - Développer la petite hydroélectricité (micro/pico centrales).

Agriculture, élevage et alimentation

- Soutenir et développer les cultures locales, et notamment :
  - Travailler avec les communes sur le foncier communal et sa mobilisation, sur la restructuration de fermes, etc.
  - Développer et structurer l'approvisionnement local en soutenant les producteurs et produits locaux (ex : label « *Made in Ubaye* ») ;
  - Encourager et favoriser la diversification des cultures locales (ex : légumineuses) ;
  - Encourager et favoriser la recherche et l'innovation à destination des pratiques agricoles ;
  - Promouvoir et soutenir les modes de culture respectueux de l'environnement et/ou alternatifs (agriculture biologique ; permaculture ; serres bioclimatiques ; etc.) ;
  - Soutenir l'élevage, notamment pour son rôle paysager dans le maintien de la biodiversité (pastoralisme ; sylvopastoralisme ; fauchage de prairies ; etc.) et l'ouverture des espaces.

- Promouvoir une alimentation plus saine, sûre et durable, et notamment :
  - Renforcer la qualité sanitaire, environnementale et nutritionnelle des produits ;

- Sensibiliser sur les enjeux et l'intérêt d'une alimentation moins carnée, plus variée, locale et de saison ;
- Développer l'approvisionnement en produits locaux, de saison et biologiques dans les cantines et centres de restauration ;
- Travailler à l'application de la loi EGALIM ;
- Développer l'approvisionnement en produits locaux, de saison et biologiques dans les cantines et centres de restauration ;
- Travailler à l'élaboration d'un Plan Alimentaire Territorial en s'appuyant sur la démarche initiée par la commune de Jausiers ;

Economie circulaire et gestion des déchets

- Développer l'économie locale et circulaire, et notamment :
  - Accompagner et soutenir la ressourcerie locale et les initiatives similaires ;
  - Co travailler en partenariat avec les entreprises locales, les associations et les citoyens sur le développement d'une matériauthèque, sur le réemploi et la réparation des équipements (notamment électroménagers) et sur le prêt et la location d'équipements (outils ; électroménagers ; véhicules ; etc.) ;

- Diminuer la production de déchets sur le territoire (en complément des actions liées à l'économie locale et circulaire), et notamment :
  - Initier, soutenir et encourager la démarche « zéro plastique » dans les cantines et centres de restauration ;
  - Relancer le principe des contenants/bocaux consignés ;
  - Lutter contre le gaspillage alimentaire ;
  - Mettre en œuvre un réseau de plateformes publiques de compostage pour valoriser les déchets alimentaires et encourager le compostage à l'échelle individuelle ;
  - Permettre la valorisation des déchets verts (ex : broyage), des cartons bruns et autres déchets spécifiques.

- Garantir une bonne gestion des déchets, et notamment :
  - Sensibiliser sur la gestion et le tri des déchets ;
  - Assurer un bon maillage du territoire en équipements de tri adaptés.

Gestion innovante de la ressource en eau

- Développer des projets innovants/ingénieux, économes et permettant une meilleure gestion de l'eau, et notamment :
  - Garantir une haute qualité de la ressource naturelle ;
  - Proposer des méthodes innovantes de gestion de l'eau (ex : retenues collinaires multi-usages).
- Favoriser le développement des associations syndicales autorisées (ASA) en hydraulique agricole.

ORIENTATION 3 : DEVELOPPER LES SERVICES A LA POPULATION ET L'OFFRE NUMERIQUE DU TERRITOIRE

Santé, social et bien vivre

- Travailler sur le maillage territorial et numérique des services la Maison France Services intercommunale.

- Développer l'offre de santé dans la vallée, et notamment :
  - Compléter l'offre de soins et de spécialistes ;
  - Développer la télémédecine ;
  - Développer une offre de remise en forme (rééducation/réoxygénation) et des maisons sport/santé en lien avec l'altitude ;
  - Mettre en place des actions de prévention sur les risques et pathologies inhérents à la vallée.

- Surveiller et contrôler la qualité de l'air, et notamment :
  - Promouvoir le bon entretien des chaudières et des véhicules et favoriser leur remplacement ;
  - Communiquer sur la qualité de l'air.

- Permettre à chacun de bien vieillir sur le territoire, et notamment :

- Faciliter l'accès aux soins ;
- Faciliter l'autonomie et le maintien à domicile ;
- Faciliter l'adaptation des logements ;
- Développer les actions de prévention ;
- Faciliter l'accès et la formation aux outils numériques ;
- Développer les animations pour les aînés.

- Proposer des services adaptés pour la jeunesse, et notamment :
  - Proposer une offre de garde des enfants sur des horaires atypiques ;
  - Coordonner l'offre jeunesse sur la vallée (maisons des jeunes, des associations, loisirs, etc.) ;
  - Proposer une aide à la mobilité, notamment sur l'obtention du permis de conduire.

- Développer l'offre numérique dans la vallée, et notamment :
  - Identifier les zones blanches et travailler sur leur couverture numérique ;
  - Mettre en place un projet digital pour le territoire et ses habitants, avec la création d'une plateforme numérique de centralisation et dématérialisation des démarches et services en lien avec les collectivités.

Formation, emploi et logement

- Favoriser l'insertion/la réinsertion professionnelle, et notamment :
  - Développer la formation et l'apprentissage en lien avec le territoire et ses ressources ;
  - Assurer un suivi postbac des lycéens sur les parcours professionnalisant pour lutter contre le décrochage scolaire ;
  - Développer un établissement de services à destination des jeunes ;
  - Proposer des formations dématérialisées/campus connectés, dont des offres bi qualifiantes, en lien avec les besoins du territoire.

- Faciliter l'accès au logement, et notamment :
  - Favoriser une dynamique d'installation permanente sur le territoire (traitement des « dents creuses », développement participatif d'écoquartiers, etc.) ;
  - Réévaluer le besoin en logement des saisonniers.

Article 5 - programme d'actions

1. La stratégie de relance de l'activité

Sans attendre la signature du présent contrat l'Etat et la CCVUSP se sont engagés dans la relance du territoire.
Au niveau national, le plan France Relance a été élaboré à l'initiative du Gouvernement à la suite de la crise sanitaire survenue au premier semestre 2020, dont les conséquences économiques ont été immédiates et sont inédites. Ce plan a pour objectif, à court terme, de relancer fortement l'activité économique, et à moyen terme, de transformer notre pays, en investissant prioritairement dans les secteurs et industries d'avenir. Doté d'un montant de 100 milliards, il se décline en trois piliers :

- Transition écologique (30 milliards d'euros) : devenir la première grande économie décarbonée européenne en 2050 ;
- Compétitivité (34 milliards d'euros) : renforcer la compétitivité des entreprises tout en garantissant notre souveraineté et notre indépendance technologique et en relocalisant les appareils de production en France ;
- Cohésion (36 milliards d'euros) : garantir la cohésion sociale et territoriale.

Dans un souci de rapidité et d'efficacité, les crédits débloqués dès la fin de l'été 2020 dans le cadre du Plan de Relance sont répartis sur les territoires selon deux modalités :

- Via des enveloppes de financement exceptionnelles (à l'instar de la DSIL exceptionnelle "Relance" ou DSIL « Rénovation énergétique des bâtiments publics »), en complément des financements de droit commun (DETR et DSIL) ;

- Via des appels à projets publiés par les ministères selon leurs attributions respectives.

A l'échelle du territoire de la CCVUSP, au titre de la relance de l'activité à très court terme, les porteurs de projets ont d'ores et déjà pu bénéficier en 2021 des financements suivants de la part de l'État, pour un total d'aides de près de plus de 1.5 M€ directement issus du Plan de Relance (complémentaires aux subventions de droits commun annuelles) :

- Rénovation énergétique des bâtiments publics (DSIL rénovation énergétique) : 584 k€ pour des projets communaux et intercommunaux ;
- Plan de Relance de l'Agence nationale du Sport, rénovation énergétique des équipements « sportifs » : 500 k€ qui permettront la rénovation de la salle multisport de Barcelonnette ;
- Plan de Relance des parcs nationaux : 320 k€ qui sont venu s'ajouter à 50 k€ de FNADT accordés en 2020 permettant la création d'un observatoire astronomique à Barcelonnette ;
- Plan de Relance de l'Agence nationale du Sport, rénovation énergétique des équipements : 500 k€ qui permettront la rénovation de la salle multisport de Barcelonnette ;
- 60 k€ octroyés à l'association Audace pour le déploiement des actions du refuge pour animaux et la création d'une infirmerie.

Par ailleurs, **le Premier Ministre Jean Castex est venu signer sur le territoire un protocole d'accord débloquant 8 M€ pour la part Etat afin de co-financer, à titre exceptionnel au titre de la relance dans les territoires ruraux de montagne, le chantier de la RD 900** dans la portion du col de Larche, sous maitrise d'ouvrage du Conseil départemental. Ce chantier structurant à l'échelle régionale, prévu pour débuter en 2023, participera de l'activité du territoire.

2. Les projets du territoire inscrits au contrat :

Ces projets ont vocation, sur la durée du contrat et au terme d'une planification qui sera construite annuellement, à bénéficier notamment d'un **accès privilégié aux financements locaux (DETR, DSIL, FNADT) et d'une priorisation dans l'accompagnement en ingénierie des partenaires, dont notamment l'ANCT**.

L'orientation vers une source de financement ou un accompagnement en ingénierie sera par ailleurs fonction des possibilités offertes sur la durée du contrat et des possibilités de financement les plus adaptées, notamment au titre du Plan « Avenir montagnes » et des « Espaces valléens » ou de dispositifs dédiés.

Une programmation annuelle déterminera le montant des aides de l'Etat envisageables au titre des différentes sources de financement. Parmi ces projets, pour ceux qui ont été proposés au CPER, en fonction des arbitrages qui seront rendus au titre de ce contrat ou pour ceux dont le coût global estimé est particulièrement important, leur prise en compte au sein du CRRTE pourra conduire à en revoir le dimensionnement afin d'être mise en œuvre. Certains projets pourront par ailleurs être délégués à des porteurs privés.

Le présent contrat a ainsi vocation à soutenir les projets s'inscrivant en cohérence avec les orientations stratégiques définies ci-dessus, l'Etat et opérateurs publics s'engageant à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

Sont d'ores et déjà identifiés les projets **structurants** suivants que les collectivités du territoire souhaitent porter et qui **seront** dans le cadre du présent contrat, en fonction de leur maturité et de leur faisabilité technique et financière :

Orientation du CRRTE	Projet	Maître d'ouvrage	Montant global estimé (comprenant le cas échéant le montant des études)	Autres contrats fléchés
I	Requalification de l'office de tourisme de Barcelonnette avec le PN Mercantour.	CCVUSP	2 000 000,00 €	CPER
I	Requalification des offices (Sauze, Pra Loup, Jausiers) avec le PN Mercantour	CCVUSP	700 000,00 €	CPER
I	Piste cyclable Barcelonnette-Jausiers.	CCVUSP (APN)	750 000,00 €	CPER
I	Programme de requalification du site fortifié emblématique de Tournoux.	CCVUSP (Patrimoine)	3 500 000,00 €	CPER
I	Déploiement d'une voie verte en bordure du lac de Serre-Ponçon.	Ubaye-Serre-Ponçon	Etude en cours, chiffrage à déterminer	CPER
I / III	Rénovation du refuge communal de Larche.	Val d'Oronaye	129 100,00€	Espace Valléen
I	Téléphérique du fort de Tournoux.	CCVUSP (Patrimoine)	8 000 000,00 €	
I	Requalification de l'accueil de l'aérodrome.	CCVUSP	1 500 000,00 €	
I	Etude et travaux de réhabilitation de la friche de Teknoparké.	CCVUSP	Etude : 80 000,00 € Travaux : A déterminer	AMI Friches Région
I	Aménagement des barres du quartier du 11ème BCA.	Barcelonnette	A déterminer	AMI Friches Région
I	Installation d'une tyrolienne.	Enchastrayes	900 000,00 €	Contrat Département
I	Installation du sentier du vertige.	Enchastrayes	300 000,00 €	Contrat stations
I	Aménagement de la place de la mairie comme espace de visite des vestiges de l'ancienne église + la tour de l'horloge.	Faucon-de-Barcelonnette	A déterminer	
I	Création d'un centre culturel éphémère et d'un centre d'astronomie.	Jausiers	A déterminer	Espace Valléen
I	Plan d'aménagement de l'espace Pellegrin et du champ Felèze.	La Condamine-Châtelard	A déterminer	
I	Réhabilitation de la friche du bien-être.	La Condamine-Châtelard	200 000,00 €	AMI Friches Région
I	Etude de l'aménagement été de la station de Sainte-Anne.	La Condamine-Châtelard	A déterminer	
I	Plan de mobilité de la station de Sainte-Anne.	La Condamine-Châtelard	250 000,00 €	Contrat stations

I	Requalification de la base nautique de Saint-Vincent-les-Forts.	SMADESEP	800 000,00 €	Espace Valléen
I	Requalification de l'espace d'accueil de la plage de Saint-Vincent-les-Forts.	Ubaye-Serre-Ponçon	1 800 000,00 €	Espace Valléen
I	Rénovation de la galerie de Pra-Loup.	Uvernet-Fours	71 000,00 €	
I	Aménagement de l'espace détente devant la galerie (Pra-Loup).	Uvernet-Fours	200 000,00 €	Contrat stations
I	Installation d'une usine d'embouteillage.	CCVUSP	A déterminer	
II	Création d'un schéma d'organisation, de mobilité et d'aménagement du centre-bourg.	Barcelonnette	A déterminer	PVD
II	Installation d'une passerelle au-dessus de l'Ubaye.	Barcelonnette/ CCVUSP	200 000,00 €	CRRTE
II	Installation photovoltaïque sur la station d'épuration de Saint-Pons.	CCVUSP	379 960,00 €	Dossier subvention Région
II	Traitement des déchets verts et points de compostage collectifs.	CCVUSP	1 200 000,00 €	CPER
II	Développement d'un pôle maraicher / transformation en circuit court appuyé sur un PAT.	Jausiers	150 000,00 €	AMI Friches Région / AAP PAT
III	Aménagement de la Maison France Services dans les anciens locaux de la caserne des pompiers.	CCVUSP	405 000,00 €	CTE

Par ailleurs certaines études ont été identifiées qui pourront également être soutenues qui pourront concourir au déploiement concerté des projets :

Etude	Maître d'ouvrage
Etude pour site pilote "transition écologique des stations de montagne" en Ubaye.	CCVUSP
Schéma de faisabilité et d'implantation des EnR sur le territoire.	CCVUSP
Etude de faisabilité et de gouvernance d'installation de centrales hydroélectriques et d'ENR.	CCVUSP
Réalisation d'un schéma APN à l'échelle de la vallée.	CCVUSP
Réalisation d'un master plan de la régie Ubaye Ski.	CCVUSP / Régie Ubaye Ski
Etude de requalification de la friche de Teknoparké.	CCVUSP

Considérant la stratégie globale du territoire ont également vocation à être inscrits au contrat :

- Au titre de l'orientation I, les **projets afférents aux activités de pleine nature**. Il peut s'agir de petits projets, variés, répartis sur l'ensemble du territoire mais qui constituent pris dans leur globalité un développement structurant du territoire. Ils sont pour la plupart identifiés également au sein de l'Espace Valléen. Ont notamment déjà été identifiés à ce titre :

Projet	Maître d'ouvrage
Reprendre la signalétique des chemins de randonnée.	CCVUSP
Parcours de course d'orientation.	CCVUSP (APN)
Création de 2 boucles VTTVTAE USP.	CCVUSP (APN)
Redynamisation du GR56 "Tour de l'Ubaye"	CCVUSP (APN)
Refonte de l'aire du Moulin (accueil rafting).	CCVUSP (APN)
Déploiement de l'offre de VAE	CCVUSP (APN)
Développement parcours trail sur les stations.	CCVUSP (APN)
Plan d'aménagement des aires d'eaux vives.	CCVUSP (APN)
Retracer et valoriser la transubayenne VTT.	CCVUSP (APN)
Développer l'itinérance en forêt.	CCVUSP (charte forestière)
Installation d'une via-ferrata.	Le Lauzet-Ubaye
Plan d'aménagement et développement de l'air de repos au bord de l'Ubaye.	Les Thuiles
Développement d'une balade au fil de l'eau.	Les Thuiles
Création d'un itinéraire de balade en bordures d'Ubaye.	Méolans-Revel
Tranche 1 de la remise en service du téléski de l'Uvernage pour un usage 4 saisons.	Régie Ubaye Ski
Installation d'une tyrolienne au niveau du fort de Restefond.	Jausiers
Déploiement d'une patinoire sur le plan d'eau.	Jausiers
Création d'une via-ferrata.	Uvernet-Fours
Création d'un sentier d'interprétation (Bayasse).	Uvernet-Fours
Aménagement de pistes de VTT.	Uvernet-Fours/CCVUSP
Réhabilitation des voies de via ferrata.	Val d'Oronaye
Création d'un sentier botanique.	Val d'Oronaye

- Au titre des orientations I et III, les **projets de rénovation et mise en valeur du patrimoine vernaculaire de la vallée**, dans la logique de concourir à la stratégie « d'écrin de séjour » portée par le territoire. Une partie est également identifiée au titre au sein de l'Espace Valléen. Ont notamment déjà été identifiés à ce titre :

Projet	Maître d'ouvrage
Création d'un environnement muséal (exposition d'objets de collection) dans les forts de Saint Ours haut et bas.	CCVUSP (Patrimoine)
Programme de rénovation et de mise en visite "Roche la Croix" (accès, sécurisation, tourelle)	CCVUSP (Patrimoine)
Cristallisation du hameau de la Roche (commune du Lauzet-Ubaye).	Conservatoire du littoral
Réfection de la toiture de l'église.	Faucon-de-Barcelonnette
Réhabilitation de l'église Saint-Nicolas.	Jausiers
Aménagement du centre-bourg	Jausiers
Rénovation du centre-bourg.	Le Lauzet-Ubaye
Réfection de la toiture de l'église de Saint-Paul.	Saint-Paul
Réfection de l'église de Fouillouse.	Saint-Paul
Réfection de la fontaine du village.	Saint-Paul
Restauration de la chapelle du Puy et réfection du sentier de randonnée du Puy.	Saint-Pons

- Au titre de l'orientation II, les projets de **rénovation énergétique du patrimoine bâti communal ou intercommunal**.

- Au titre de l'orientation III, les **projets de bistrot de pays** : sont déjà pré-identifiés des projets, à des degrés différents de maturité à Méolans-Revel, Saint Paul et Saint Pons.

Les fiches actions des projets déjà prêtes à la signature du Contrat sont jointes au présent contrat et présentées en annexe 2 : ces dernières seront hébergées sur une plateforme dédiée, qui sera actualisée en fonction des évolutions des projets et de l'incorporation de nouveaux projets au sein du contrat.

PARTIE III : Engagements, gouvernance et dispositions finales

Article 6 - engagement des parties

Les partenaires du CRRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

En signant ce contrat de transition écologique, la CCVUSP assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage ainsi à désigner dans ses services un responsable du pilotage du CRRTE un chef de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il pourra être assisté d'animateurs chargés de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes…).

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations…) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'ONCFS, le Parc National du Mercantour, etc.

Les opérateurs publics s'engagent à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets. Ce

ou ces opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

Article 7 – gouvernance

L'Etat et la CCVUSP mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRRTE.

Cette gouvernance s'organisera autour de comités techniques et de comités de pilotage et s'articulera, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale, notamment s'agissant de la mobilisation des moyens d'ingénierie de l'ANCT.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

Ces comités seront composés de représentants de l'exécutif et/ou des services de territoires de :

- La CCVUSP ;
- L'Etat, représenté par la préfecture des Alpes de Haute-Provence et la sous-préfecture de Barcelonnette ;
- La Direction Départementale des Territoires du département des Alpes de Haute-Provence ;
- L'Agence de Développement du département des Alpes de Haute-Provence ;
- La Chambre de Commerce et d'Industrie régionale ;
- La Chambre des Métiers et de l'Artisanat régionale ;
- La Chambre d'Agriculture régionale ;
- L'agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse ;
- L'ADEME ;
- Le Cerema ;
- La Banque des Territoires.

D'autres partenaires ou opérateurs pourront y participer, en particulier le Parc National du Mercantour ou l'Agence de Développement du département des Alpes de Haute-Provence (par exemple) pour les projets les concernant.

1. Le comité de pilotage :

Le comité de pilotage est coprésidé par la Préfète du département, ou son représentant, et par la Présidente du territoire ou son représentant. Il sera composé de représentants de l'exécutif des acteurs cités précédemment et pourra être ouvert à titre consultatif à leurs représentants techniques.

Il siégera notamment pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRRTE et issus du CTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Une clause de revoyure sera proposée à minima à mi-parcours.

2. Le comité technique :

Le comité technique est coprésidé par le représentant de la Préfète du département (sous-préfet de Barcelonnette) et du territoire de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRRTE.

Il se réunira une à deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts des fiches orientations, projets et actions.

Une réunion annuelle du comité technique en septembre/octobre devra notamment permettre d'examiner collégialement les capacités d'accompagnement et de financements envisageables pour les projets de l'année à venir et en établir la programmation.

Article 8 - suivi et évaluation du CRRTE

Un tableau de bord de suivi du CRRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire et de l'État (secrétaire générale de la sous-préfecture), membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, une plateforme CRRTE nationale pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes. Le dispositif d'évaluation (annexe 3) fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Le cas échéant, il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRRTE. Les valeurs des indicateurs pourront être saisies dans une plateforme informatique dédiée.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRRTE.

Article 9 - entrée en vigueur et durée du CRRTE

L'entrée en vigueur du CRRTE est effective à la date de signature du présent contrat. La durée de ce contrat est de six ans.

Article 10 - évolution et mise à jour du CRRTE

Le CRRTE est évolutif. Le corps du CRRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 11 - résiliation du CRRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Signé à Barcelonnette, le 06/07/2021.

Signatures

Madame Violaine Démaret, Préfète du Département des Alpes-de-Haute-Provence, représentant l'Etat, l'ANCT, l'ANAH, l'ANRU, l'ANS et la DRAC :

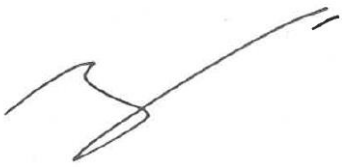

Signé à : Barcelonnette Le : 07 JUIL. 2021

Madame Sophie Vaginay-Ricourt, Présidente de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon (CCVUSP) :

Signé à : Barcelonnette Le : 07 JUIL. 2021

Monsieur Daniel Margot, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Alpes de Haute-Provence (CCI) :

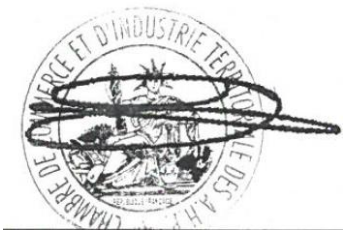

Monsieur Frédéric Esmiol, Président de la Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute-Provence (CA) :

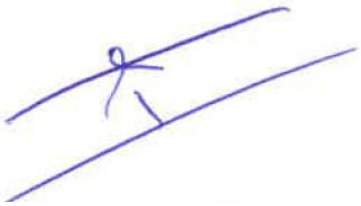

Monsieur Jean-Pierre Galvez, Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (CMAR) :

Madame Cécile Chery, par délégation, Directrice régional Provence-Alpes-Côte d'Azur de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie adjointe :

Madame Gaëlle Berthaud, Directrice de la direction territoriale Méditerranée du Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (Cerema) :

Monsieur Christian Cariou, Directeur territorial Alpin-Rhodanien de la Banque des Territoires :

Monsieur Laurent Roy, Directeur Général de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse :